



## Defaut d'assurance décennale

-----  
Par Malongow

Bonjour,

J'ai fait construire une maison et j'ai pris une entreprise pour faire les travaux suivants (hors d'eau, hors d'air) :

- Terrassement
- Gros oeuvre
- Toiture
- Menuiserie
- VRD

Ces travaux sont finis depuis 2 ans et aujourd'hui j'ai des remontées capillaires sur les murs extérieurs et l'apparition de salpêtre.

Après plusieurs mises en demeure, l'entreprise ne répond pas et ma protection juridique me dit que l'on va faire une déclaration à son assurance décennale.

J'ai donc repris l'attestation que m'avait donnée l'entreprise en question (avec le devis) et j'ai contacté l'assurance : le contrat est inexistant de leur côté !

Que faire ? Quelles sont mes possibilités de recours ?

Merci

-----  
Par chaber

Bonjour

Personnellement j'ai toujours recommandé de demander une attestation d'assurance décennale émise par l'assureur  
Le seul recours est contre l'entreprise par LRAR, ou sans réponse aller au tribunal